Année universitaire : 202.../202...



Avenant à la Convention de stage initiale numéro : entre

1 - <u>L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT</u>	2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom : Université de La Réunion – UFR Sciences de l'Homme et de	
l'Environnement Adresse : 15 avenue René Cassin – CS 92003	Nom:
97744 Saint Denis Cedex	
Représenté par M. Jean-Philippe PRAENE	Adresse:
Qualité du représentant : Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de	
l'Environnement	Représenté par (nom du signataire de la convention) :
2 : 0262 57 95 94	Qualitá du raprácontant :
Mél : directeur.she@univ-reunion.fr	Qualité du représentant :
Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 117, rue du Général Ailleret	
97430 Le Tampon	
3.15.51	AGIAIRE
(Nom) (Prénom)	Né(e) le
Adresse:	
≅ : Mél:	
Formation suivie à l'université de La Réunion :	
ARTICLE 1	
Le présent avenant a pour objet de modifier une ou plusieurs modalités particulières du stage, portées à la convention	
de stage initiale conclue entre les Parties le	
·	
Changement(s) introduit(s) par l'avenant : Le stage se déroulera du au	
inclus.	
Sa durée totale cumulée est deheures.	
ARTICLE 2	
Toutes les clauses générales ainsi que les autres modalités particulières portées à la convention initiale sont	
reconduites intégralement.	
FAIT ÀLE	
Pour l'université de La Réunion	Pour (Nom de l'organisme d'accueil)
Nom et signature du représentant de l'université, par délégation du Président	Nom et signature du représentant
L'enseignant référent	Le tuteur de stage
Nom et signature de l'enseignant tuteur pédagogique	Nom et signature du tuteur professionnel de l'organisme d'accueil
1	
Le stagiaire (ou son représentant légal le cas échéant)	
Nom et signature de l'étudiant	